



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**MRAe**

Mission régionale d'autorité environnementale  
OCCITANIE

Inspection générale de l'Environnement  
et du Développement durable

**Information sur l'absence d'observation dans le délai  
Sur le projet de Avis sur la nécessité d'actualiser une étude  
d'impact - projet d'extension de la centrale photovoltaïque à  
LAVERNOSE LACASSE (31)**

N°saisine : 2023-012224

N°MRAe : 2023APO114

Toulouse, le 25 septembre 2023

Par courrier reçu par la DREAL Occitanie, service d'appui à la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), le 22 août 2023, la société URBASOLAR a sollicité l'avis de la MRAe sur un projet de Avis sur la nécessité d'actualiser une étude d'impact - projet d'extension de la centrale photovoltaïque à LAVERNOSE LACASSE (31) au titre des articles L. 122-1 et suivants et R. 122-1 et suivants du Code de l'environnement relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un projet.

La MRAe n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 22 septembre 2023.

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle figure sur le site internet de la MRAe.